



No de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
4 MAI 2020 par conférence téléphonique à 19 h 30.

### Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Assiste également à la séance, madame Sylvie Charbonneau, adjointe et  
secrétaire-trésorière par intérim.

Assiste également à la séance, madame Lisa Lee Farman, la nouvelle  
Directrice générale.

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de

Madame Denise Gendron mairesse.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de la mairesse.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### RÉSOLUTION 2020-05-78

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au  
moins 72 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu. Après l'ajout d'un point  
au varia, sur proposition de monsieur Gilles Montembeault, et appuyé par  
monsieur Michel Veilleux, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre  
du jour.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 06 avril  
2020 À 19 H 30**

**RÉSOLUTION 2020-05-79**

Sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
13 avril 2020**

**RÉSOLUTION 2020-05-80**

Sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
20 avril 2020**

**RÉSOLUTION 2020-05-81**

Sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**6. COMPTES DU MOIS**

**RÉSOLUTION 2020-05-82**

Après la lecture des comptes du mois, sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**7. PAROLES AUX CITOYENS**

**7.1 Demande de madame Angélique Lesage**

**RÉSOLUTION 2020-05-83**

**Considérant** la vitesse excessive de certains véhicules;

**Considérant** qu'il y a beaucoup d'enfants qui jouent sur ce rang;

**Considérant** qu'il y a beaucoup de marcheurs qui empruntent ce rang;



No de résolution  
ou annotation

Sur proposition de monsieur Claude Lemire et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire réduire la vitesse de 70 Km/h à 50 Km/h sur la portion du Rang Nord-Est de la Rivière.

**ADOPTÉE**

## **7.2 Demande de dérogation mineure de monsieur André Carrier**

### **RÉSOLUTION 2020-05-84**

Sur proposition de monsieur Michel Lemire et appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de référer cette demande au CCU (comité consultatif d'urbanisme) pour étudier l'ensemble de la proposition.

**ADOPTÉE**

## **8. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### **RÉSOLUTION 2020-05-85**

**8.1 Répartition des coûts pour bris d'aqueduc au 916 rang le Petit Saint-Esprit**

**CONSIDÉRANT** le bris d'aqueduc situé sur le terrain au 916 rang le Petit Saint-Esprit;

**CONSIDÉRANT** que le bris était situé entre l'entrée d'eau et la maison, donc sous la responsabilité du propriétaire des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a profité de cette situation en planifiant de changer la valve à cet endroit;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyé par monsieur Gilles Montembeault, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:**

**QUE** la municipalité assume la moitié des frais de l'ensemble des coûts de cette facture;

**QUE** la municipalité paie 100% de la facture aux fournisseurs et refacture 50% des coûts au propriétaire du 916 rang le Petit Saint-Esprit;

**ADOPTÉE**

## **8.2 Régie des déchets**

Dans un premier temps, monsieur Michel Veilleux fait un petit retour sur la situation financière de la Régie. Suite aux études scientifiques du CRIQ, compte tenu de la qualité B du compost produit par le «tri-biomécanique» de l'usine-modèle du Saguenay, des métaux lourds qui se retrouvent dans ce compost et compte tenu du coût d'au moins 8 000 000\$ de la construction d'une telle usine, la Régie a choisi le troisième bac pour le compostage des matières résiduelles.



No de résolution  
ou annotation

### 8.3 Projet d'entente avec Sogetel

#### RÉSOLUTION 2020-05-86

**Autorisation à signer l'entente pour le déploiement de la fibre optique de Sogetel;**

**CONSIDÉRANT** le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Monique et de la MRC Nicolet-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** la demande de Sogetel pour l'enfouissement de la fibre dans certains secteurs de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la problématique de contournement des ponceaux;

**CONSIDÉRANT** l'entente reçue en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, proposée par monsieur Claude Vadnais de Sogetel et révisée par maître Richard Biron;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition satisfait nos préoccupations en ce qui concerne la protection des routes et des ponceaux, de même que la responsabilité en cas de bris,

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Sylvie Laplante et appuyée par madame Nathalie Chapdelaine, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit:

**QUE** le conseil autorise la Mairesse madame Denise Gendron à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Demande de creusage dans le Rang du Cordeau

#### RÉSOLUTION 2020-05-87

Le plan de drainage a été envoyé par Drainage St-Célestin pour le drainage et le creusage d'une terre dans le Rang du Cordeau. Tout semble conforme. Cependant, le conseil réfléchit à faire une suggestion à la MRC pour avoir une ressource dédiée, pour voir et donner un avis professionnel à ces différentes demandes.

Il est proposé par monsieur Michel Veilleux et appuyé monsieur Claude Lemire d'accepter la demande de creusage et de drainage du citoyen.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Nivelage des chemins

Le coût du nivelage des chemins est de 150\$/hre pour environ 10 heures de travail. Le contrat de nivelage des chemins est accordé à A. S. Gras.

### 8.6 FIMEAU

Les démarches en vue de l'obtention du projet FIMEAU sont sur la bonne voie.



No de résolution  
ou annotation

## 9. LÉGAL

### **9.1 Décret ministériel pour enregistrement des séances du conseil.**

Nous avons reçu l'avis qu'il y a un décret ministériel en force concernant l'enregistrement obligatoire des séances du conseil. Le conseil va suivre le décret. Les séances téléphoniques seront enregistrées et mises sur le site internet de la Municipalité.

## 10. ADMINISTRATION

### **10.1 Renouvellement d'adhésion à Copernic**

#### RÉSOLUTION 2020-05-88

Il est proposé par monsieur Gilles Montembeault et appuyé par madame Nathalie Chapdelaine, de renouveler l'adhésion à Copernic.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **10.2 Back-up à la MRC**

Madame Charbonneau fait un suivi pour nous aviser que le back-up se fait dorénavant à la MRC en plus de se faire avec ITCcloud.

#### **10.3 Aide d'urgence reliée à la Covid-19.**

Deux familles de la Municipalité ont bénéficié d'une aide d'urgence, dont les fonds proviennent de notre député monsieur Donald Martel.

## 11. RESSOURCES HUMAINES

### **11.1 Nomination de la nouvelle Directrice générale secrétaire-trésorière**

#### RÉSOLUTION 2020-05-89

### **NOMINATION DE MADAME LISA-LEE FARMAN AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Charbonneau adjointe et secrétaire-trésorière par intérim est restée en poste pour pallier de façon temporaire au départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière en octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a retenu la candidature de madame Lisa Lee Farman pour combler le poste de Directrice générale et secrétaire trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sylvie Charbonneau contribuera à l'orientation et à l'intégration de la nouvelle directrice, sous la supervision du Comité des ressources humaines;

Et sous réserve des résultats d'une enquête à effectuer auprès des autorités policières ;



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Michel Veilleux et appuyée par monsieur Gilles Montembeault, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil nomme madame Lisa Lee Farman demeurant à Victoriaville au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 4 mai 2020.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Les conditions de travail et sa rémunération sont déterminées dans son contrat de travail signé et convenu entre les parties.

**ADOPTÉE**

#### **11.2 Autorisation de signatures des effets bancaires**

#### **RÉSOLUTION 2020-05-90**

#### **SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** La nomination de la Directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Lee Farman nécessite une modification de signatures des chèques et effets bancaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyée par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit:

**SIGNATURES AUTORISÉES.** Madame Denise Gendron, mairesse, la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Lee Farman et madame Sylvie Charbonneau en son absence, sont les représentantes de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de Nicolet, ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants:

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

**POUVOIRS EXCLUSIFS.** La Directrice générale et secrétaire-trésorière ou la mairesse exerceront seules les pouvoirs suivants:  
Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;  
Conclier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.





No de résolution  
ou annotation

**DOUBLE SIGNATURE.** Tous les pouvoirs mentionnés des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre elles étant entendu que la signature de la Directrice générale madame Lisa Lee Farman ou celle de madame Sylvie Charbonneau doit toujours paraître en plus de celle de la mairesse, madame Denise Gendron.

**VALIDITÉ.** Cette résolution remplace toute résolution précédente à cet effet et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification, de son abrogation ou de son remplacement ait été reçu à la Caisse.

**ADOPTÉE**

### 11.3 Autorisation pour signatures pour clicSÉCUR

**RÉSOLUTION NO : 2020-05-91**

#### **CLIC SECUR – AUTORISATIONS POUR SIGNATURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit disposer des codes d'accès clicSÉCUR et clicSÉCUR EXPRESS pour l'utilisation des intranets de certains ministères;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de nommer une personne responsable de ces codes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine et appuyée par madame Sylvie Laplante il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit:

**REPRÉSENTANTE.** Madame Lisa Lee Farman, Directrice générale et secrétaire-trésorière est désignée comme « représentante » et autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Monique, tous les documents nécessaires pour l'inscription à clicSECUR et à clicSECUR EXPRESS et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

**NOMINATION.** Madame Lisa Lee Farman, Directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à disposer d'un code clicSECUR et clicSECUR EXPRESS.

**MINISTÈRE DU REVENU.** Le Ministère du Revenu du Québec est autorisé à communiquer à la représentante madame Lisa Lee Farman les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSECUR.



No de résolution  
ou annotation

**COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée sans délai au Ministère du Revenu du Québec.

**ADOPTÉE**

## **12. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun point à traiter.

## **13. CORRESPONDANCE**

### **13.1 Popote roulante**

Le service de popote roulante s'est étendu sur le territoire et a pris de l'ampleur. Les repas sont variés et peu coûteux. Le tout se fait sans contact. De plus il y a des possibilités de faire des petites commissions. Nous allons diffuser l'information dans la Municipalité.

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

### **14. 1 Travaux au Préau**

Nous devons fermer le mur rapidement au Préau pour éviter différentes problématiques. L'entreprise René Marcotte pourrait finaliser ce contrat qu'elle avait déjà entrepris à l'automne.

## **15. VARIA**

### **15.1 Demande financement 911 / Volet 3**

La demande de financement au volet 3 du programme 911 pour les mesures d'urgences a été accepté au montant de 30,375 \$.

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur Michel Veilleux propose la levée de la séance à 20h21.

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.



Denise Gendron

Sylvie Charbonneau adjointe,

Mairesse

Secrétaire-trésorière par intérim